

Aqua Domitia

3^{ème} réunion thématique :

Changement climatique, bon état des milieux aquatiques, impacts sur l'environnement, l'eau du Rhône

La séance est ouverte à 18 heures 10.

Serge FLEURENCE, 1^{er} Adjoint au maire de Montpellier, ouvre la 3^{ème} réunion thématique en soulignant l'importance du présent exercice de démocratie participative. Il souhaite que le projet Aqua Domitia permette de mettre en œuvre des solutions durables répondant aux défis de la forte croissance démographique régionale et du changement climatique.

Philippe MARZOLF explique que BRL, maître d'ouvrage du projet Aqua Domitia, a dû saisir la Commission Nationale du Débat Public (CNDP) le 29 décembre 2010, car ledit projet porte sur un volume de transfert d'eau inter-bassins supérieur à 1 m³/seconde. La CNDP a décidé le 2 février 2011 d'organiser un débat public sur ce projet. Philippe MARZOLF détaille ensuite les modalités d'organisation du débat public et les étapes qui y feront suite. Après avoir présenté les documents élaborés à l'occasion du débat public, il explique que celui-ci doit non seulement permettre d'identifier les besoins en eau des territoires susceptibles d'être desservis par le projet, mais aussi d'évaluer la capacité du projet à apporter une réponse adaptée à ces besoins. Puis Philippe MARZOLF détaille le calendrier et le contenu des 13 réunions publiques qui seront organisées dans le cadre de ce débat public. Enfin il indique que la CPDP a décidé d'organiser un atelier d'experts hydrologues de la région sur la connaissance des ressources en eau.

Un document vidéo de présentation du projet Aqua Domitia est projeté.

Christian BOUILLE, Conseiller régional délégué à l'eau et à Aqua Domitia, souligne la qualité du document vidéo. Puis il félicite PolyTech et les étudiants venus participer au présent débat. Ensuite il rappelle que depuis 2004 avec Georges FRECHE, puis 2010 avec Christian BOURQUIN, la Région a mis en place une politique de l'eau volontariste et efficace. Celle-ci s'inscrit dans le contexte du changement climatique qui fera peser une réelle contrainte sur les ressources en eau. L'adaptation à ce contexte impliquera des économies d'eau et la mobilisation de nouvelles ressources (dont Aqua Domitia).

Enfin Christian BOUILLE indique que le changement climatique est une préoccupation journalière de la Région. C'est pourquoi il considère que le prélèvement de l'eau du Rhône constitue une sécurité supplémentaire pour répondre aux besoins en eau de la population du Languedoc-Roussillon.

Première table ronde L'eau du Rhône : est-elle une ressource suffisante, pérenne et de qualité ?

.I Première partie de la table ronde

Laurence CLOTTE, Chef de service Grand Milieu Rhône à l'Agence de l'eau Rhône-Méditerranée et Corse, explique que la qualité de l'eau est gérée par grand bassin hydrogéologique, dans le respect du principe « pollueur, payeur ». En outre l'Agence de l'eau a comme priorité de mettre en œuvre la Directive Cadre sur l'Eau (DCE) pour l'atteinte du bon état des eaux en 2015.

Le suivi de la qualité écologique des eaux est assuré par les réseaux de contrôle. 28 stations de suivi des eaux superficielles sont implantées le long du Rhône ; de plus la station d'observation d'Arles permet de mesurer les quantités de polluants déversés dans la mer. Ce suivi montre notamment que le bilan oxygène et nutriments de l'eau du Rhône est globalement bon ou très bon.

Si l'état écologique général du Rhône est plutôt satisfaisant, son état chimique l'est beaucoup moins, du fait des polluants toxiques à caractère diffus (ex : hydrocarbures, polyphénols, DEHP, etc.). L'analyse de la concentration en pesticides de l'eau du Rhône montre qu'elle pourrait être utilisée pour la potabilisation. Les métaux constituent l'essentiel de la pollution particulaire. Enfin Laurence CLOTTE précise que le volet « Qualité des eaux, ressource et biodiversité » du plan Rhône inclut un certain nombre d'actions de lutte contre les toxiques.

Claude PUTAVY, Chef de projet à la DREAL Rhône-Alpes, indique qu'un plan national a été lancé en 2008 sur les PCB. La DREAL Rhône-Alpes coordonne le 2^{ème} programme de bassin (2011-2013). Réunissant différentes instances, ce programme s'articule autour de plusieurs axes de travail du programme, qui portent notamment sur l'intensification de la réduction des rejets et l'amélioration des connaissances scientifiques sur le devenir des PCB dans les milieux aquatiques. Concernant ces polluants, Claude PUTAVY indique que plus de 35 000 analyses sont menées chaque année.

Jeanne CLAUDET, Responsable du service Santé Environnement à l'Agence Régionale de Santé (ARS) Hérault, aborde successivement les questions relatives à l'utilisation des eaux du Rhône pour l'alimentation en eau potable, la sécurisation de l'eau brute (surveillance humaine des canaux, station d'alerte et auto-contrôle), le traitement des eaux superficielles (réglementation et techniques), le contrôle sanitaire de l'ARS sur les eaux du Rhône, les paramètres émergents (traces de neuroleptiques et métabolites non quantifiables dans l'eau brute (aucune présence de caféine en eau traitée), et la problématique de l'eau brute.

Jeanne CLAUDET indique que l'analyse mensuelle de l'ARS – portant sur 184 paramètres – a conduit à déclasser la qualité de l'eau fournie par BRL du fait de la présence excessive de pesticides. S'agissant des PCB, les mesures effectuées par l'ARS sont toujours inférieures aux seuils de détection. Quant à la radioactivité, la dose totale indicative n'est jamais dépassée.

Claude CASELLAS, Professeur Environnement-Santé à l'Université Montpellier 1 – Faculté de Pharmacie, rappelle que 60 millions de substances chimiques sont enregistrées dans la base de

données internationale. Un nombre limité d'entre elles seulement peut donc faire l'objet d'une réglementation spécifique.

Les impacts de ces substances sur la santé se situent à plusieurs niveaux (eau potable, eau de baignade, eau d'irrigation, etc.). En outre le bon état écologique des milieux aquatiques doit être pris en compte. La France souhaite, à travers le Plan national santé-environnement, mener une démarche d'évaluation des risques, portant notamment sur les résidus de médicaments. De son côté, l'Allemagne a choisi – pour rassurer sa population – de réglementer à 0,1 µg/l ces résidus dans l'eau potable.

.II Débat avec le public

Un représentant de l'Union Fédérale des Consommateurs constate que le projet Aqua Domitia ne fait pas l'unanimité sur ses objectifs.

Un citoyen demande si la quantité de pesticides déversés dans le Rhône se réduit. En outre il s'interroge sur l'évolution quantitative des polluants issus des activités agricoles.

Laurence CLOTTEES répond que la quantité de pesticides déversée chaque année dans la Méditerranée depuis le Rhône est stable depuis plusieurs années, à un niveau compris entre 30 et 40 tonnes. Elle ajoute que des programmes ont été engagés avec les agriculteurs et les jardiniers amateurs pour réduire la quantité de pesticides utilisés.

François LE DORET, responsable Qualité des Eaux à BRL Exploitation, rappelle que BRL réalise des contrôles de pesticides depuis 1995. Sur 250 mesures d'impacts effectuées entre 2004 et 2009, une mesure était à 0,8 µg/l (de pesticides) et 197 mesures étaient comprises entre 0,1 et 0,5 µg/l. François LE DORET précise que la réglementation française sur les molécules diffère sensiblement de celle de l'Organisation Mondiale de la Santé (OMS). D'une manière générale il observe que le volume de pesticides déversés dans le Rhône se réduit depuis plusieurs années.

Anaïs GIZARD-CARLIN, membre d'Europe Ecologie - Les Verts d'Agde, s'interroge sur la durée de vie des molécules. Par ailleurs elle s'étonne que l'eau du Rhône bénéficie d'un « bon état écologique », alors que son état chimique n'est pas satisfaisant. Enfin elle demande si l'eau du Rhône contient des traces d'alumine.

Claude CASELLAS, Professeur Environnement-Santé à l'Université Montpellier 1 – Faculté de Pharmacie, répond que les stations de traitement utilisent du sulfate d'aluminium, dans le respect des normes en vigueur.

Anaïs GIZARD-CARLIN demande si les effets synergiques des molécules médicamenteuses ont fait l'objet d'études. Par ailleurs elle s'enquiert de la présence accrue de bio-marqueurs dans les poissons.

Jeanne CLAUDET, Responsable du service Santé Environnement à l'ARS Hérault, explique que toutes les molécules peuvent présenter des effets synergiques. Faute d'outils disponibles, la réglementation ne prend pas en compte ces effets ; en revanche des alertes peuvent être lancées pour arrêter certains rejets afin d'assurer une bonne qualité globale de l'eau. D'une manière générale Jeanne CLAUDET considère que la réduction à la source est la meilleure solution. Par ailleurs elle

estime que les bio-marqueurs constituent des outils de recherche intéressants, tout en précisant qu'ils dépendent d'un certain nombre de facteurs du milieu, comme la température.

Hubert BORGUE, porte-parole d'un collectif de défense de l'eau souterraine dans le Larzac sud, s'interroge sur la capacité de la Région à répondre aux besoins en eau de ses habitants en situation d'urgence. Ensuite il indique que deux stations de traitement alimentent en eau du Bas-Rhône des habitants de Montpellier. De son point de vue, le projet Aqua Domitia est une solution préférable au dessalement, qui selon lui, sera sans doute mis en œuvre d'ici 15 ou 20 ans. En outre ce projet permettra de préserver les sources karstiques et les milieux humides. Enfin il appelle le Conseil général de l'Hérault à abandonner le forage de la source des cents-fonds.

Anne LIEUTAUD, AgroPariTech, demande si les stations d'épuration utilisent des techniques permettant de traiter les résidus médicamenteux.

Jeanne CLAUDET, Responsable du service Santé Environnement à l'ARS Hérault, explique que les stations d'épuration permettent d'abattre un certain nombre de molécules. Une campagne nationale a été menée pour que les résidus médicamenteux ne soient plus rejetés dans le milieu naturel. Seuls certains traitements avancés permettent d'éliminer des résidus médicamenteux.

Philippe MARZOLF demande si un arrêté oblige l'exploitant ou le distributeur de l'eau à informer la population dès que l'eau distribuée est à plus de 10 % issue du Rhône.

Jeanne CLAUDET, responsable du service Santé Environnement à l'ARS Hérault, répond que cet arrêté vise à informer les personnes dialysées sur la dureté de l'eau.

Abel DUMONT, Agronome et membre de l'association Eau Secours 34, rappelle que ledit arrêté stipule que les personnes sensibles doivent être informées dès le 1^{er} pour-cent. Par ailleurs il indique que la Commission de Recherche et d'Information Indépendantes sur la Radioactivité (CRIIRAD) joue un rôle important en matière d'informations de la population sur les radionucléides.

Eric BELLUAU, BRL, précise qu'il appartient à la Communauté d'Agglomération de Montpellier de demander à Veolia de prévenir les clients sensibles.

Philippe RENAUD, Institut de Radioprotection et de Sûreté Nucléaire (IRSN), explique que le Rhône fait l'objet d'une surveillance, notamment en termes de radionucléides. A ce propos, il indique d'une part que le niveau de tritium est 1 000 fois moindre que le seuil de potabilité, et d'autre part que l'eau du Rhône est relativement peu chargée en radionucléides naturels.

.III Deuxième partie de la table ronde

Michel CARRET, Directeur régional de la Direction Régionale d'Avignon – Compagnie Nationale du Rhône (CNR), indique que la CNR a reçu une concession de l'Etat pour aménager et exploiter le Rhône selon une triple mission (production d'électricité, navigation et irrigation). Puis il présente un point sur les débits du Rhône (historique, situation actuelle et perspectives), en indiquant notamment que le débit moyen mesuré à la station de Beaucaire sur la période 1929-2011 est de 1 690 m³/s.

L'analyse de l'évolution en moyenne annuelle du débit journalier à Beaucaire montre que ce dernier s'est réduit de 10 m³/s en 60 ans. Pour limiter la remontée de la « langue salée » lors des périodes

de faible hydraulicité du Rhône, le seuil de Terrin a été créé. Enfin Michel CARRET indique que la CNR effectue des dragages pour respecter ses obligations de concessionnaire.

Patrick SAMBARINO, Directeur délégué à la coordination de l'eau Alpes-Méditerranée (EDF DPIH), souligne l'importance du couple débit-température dans la surveillance de la qualité de l'eau. Puis il indique que la courbe de débits du Rhône à Tricastin fait apparaître des minima historiques depuis le début de 2011, alors que des niveaux historiquement élevés se lisent sur la courbe des températures de l'année 2011. Ensuite il présente les deux modes de refroidissement des centrales nucléaires (circuit ouvert / circuit fermé). Les rejets thermiques font l'objet d'une réglementation spécifique qui relèvera de la DCE à partir de 2013. La dynamique des températures est influencée par le lac Léman et les affluents du Rhône. Les 12 stations implantées le long du Rhône montrent que sur la période 1977-2011, les températures de l'eau ont augmenté de plusieurs degrés, dont un degré est attribué aux centrales nucléaires. Des programmes d'études sont menés pour mieux comprendre la thermie du Rhône et ses impacts sur la faune et la flore. Enfin Patrick SAMBARINO explique que le lac de Serre-Ponçon permet de soutenir le débit d'étiage du Rhône.

Jean-François BLANCHET, Directeur général de BRL Exploitation, explique que les programmes de dépollution ont permis d'améliorer la qualité de l'eau du Rhône. Face aux risques, BRL Exploitation a mis en place une organisation active reposant sur trois piliers (mesures préventives et correctives, surveillance des risques, et gestion de crise). En outre un dispositif de fermeture télécommandée de la prise au Rhône permet d'isoler le canal en cas de crues ou de pollution. Par ailleurs BRL s'est doté d'un dispositif d'auto-surveillance portant sur 182 paramètres. Enfin Jean-François BLANCHET indique que BRL Exploitation assure une veille sur les enjeux d'actualité (radioécologie, PCB, pesticides, résidus médicamenteux).

.IV Débat avec le public

Pierre BIBET, étudiant en géographie à l'Université de Montpellier, rappelle que la Cour des Comptes a publié en 2010 un rapport très critique sur la politique de l'eau menée par les Agences de l'eau.

Un représentant de l'Agence de l'eau reconnaît que la Cour des Comptes a pointé – à juste titre – le fait que les Agences de l'eau ont répondu à leur obligation de moyens sans obtenir les résultats escomptés. Il fait toutefois remarquer que lesdites Agences perçoivent certes des redevances mais sans pour autant maîtriser l'ensemble des clés du dispositif.

Anne LIEUTAUD, AgropariTech, estime qu'il serait choquant de mettre en œuvre le projet Aqua Domitia, en tant que solution d'adaptation au changement climatique, sans mener parallèlement une politique d'accompagnement visant notamment à faire évoluer les habitudes de consommation de l'eau.

Philippe AUCHER, Chef de service à la Région, explique que le projet Aqua Domitia constitue un des éléments de la politique de l'eau. Au sein de cette dernière, les économies d'eau permettront de réaliser les gains les plus importants, et donneront donc lieu aux investissements les plus conséquents.

Jean-Claude FAVIER, membre de l'association Eau Secours 34, demande si les permis du gaz de schiste impacteront l'environnement du Rhône.

Philippe MARZOLF invite Jean-Claude FAVIER à poser sa question sur le site du débat public.

Jacques CORNET, Hydrogéologue, suggère d'une part de traiter l'eau dès la prise d'eau, ou à défaut, d'effectuer une décantation/filtration, et d'autre part de réinjecter de l'eau de surface dans certaines nappes phréatiques. Par ailleurs il demande si les radionucléides sont mesurés sur les dépôts solides du Rhône.

Claude ALLET, BRL, indique que 20 à 25 % des 150 millions de m³ prélevés dans le Rhône sont destinés à la potabilisation ; il ne serait donc pas pertinent de traiter l'ensemble des volumes prélevés. Ensuite il explique qu'une décantation s'opère naturellement le long des 100 km de canaux. Enfin il estime que les expériences régionales menées en matière de réinjection ont montré que cette solution était peu opportune.

Philippe RENAUD, IRSN, explique que les formes dissoutes et particulières des radionucléides présents dans l'eau du Rhône sont mesurées à des niveaux extrêmement bas.

Deuxième table ronde
Les impacts du projet sur le territoire :
Changement climatique et ressource en eau
Les exigences de bon état des milieux aquatiques
Impacts sur l'environnement

Yvan CABALLERO, Hydrogéologue régional au BRGM Languedoc-Roussillon, explique qu'à l'échelle des temps historiques et géologiques, le climat varie. Depuis 30 ans, ses variations se sont toutefois accélérées. Les modèles de climat prévoient une hausse des températures moyennes de 1,5-2°C d'ici 2050 en France ; en revanche les tendances, en termes de précipitations, sont relativement incertaines. En outre les écoulements annuels pourraient se réduire de 20 à 40 % d'ici 2050. L'impact du changement climatique sur les eaux souterraines dépend du type d'aquifère.

En conclusion, Yvan CABALLERO rappelle que le changement climatique est une réalité, et doit donc faire l'objet d'une préparation. Cette évolution climatique a un impact négatif sur la ressource en eau de surface. Ses impacts sur les eaux souterraines dépendent des systèmes. Les scénarios futurs évoluant avec les progrès scientifiques, de grandes incertitudes demeurent, notamment sur les pluies.

Zoé BAUCHET, Chef de service adjoint au Service Biodiversité, Eau et Paysage à la DREAL Languedoc-Roussillon, explique que la notion de bon état des eaux de surface – définie dans le cadre de la DCE – tient à la fois compte de l'état écologique et de l'état chimique. Une fois ces états déterminés, les masses d'eau sont classées dans une grille d'évaluation de la qualité des eaux. En Languedoc-Roussillon, le bon état sera atteint pour la majorité des masses d'eau d'ici 2015 ou 2021. Pour les masses d'eau souterraine, la notion de bon état repose sur un état qualitatif et un état quantitatif.

L'état des masses d'eau étant directement lié aux pressions, les eaux du littoral sont de moins bonne qualité. Ainsi Zoé BAUCHET considère que le projet Aqua Domitia présente des aspects positifs sur le bon état, notamment en termes d'allègement de pression et d'économie d'eau. En revanche elle reconnaît que ce projet compte un certain nombre de points de vigilance. Ainsi Aqua Domitia doit être associé à une politique d'aménagement du territoire adaptée aux enjeux des milieux notamment sur la ressource en eau.

Mathias PIBAROT, chargé de mission Police de l'Eau au Service Navigation Rhône Saône, détaille l'origine des prélèvements du Rhône en France (40 % pour BRL), ainsi que leur utilisation.

Bertrand MAZEL, Président du Syndicat des Riziculteurs de France et filière, rappelle que la Camargue s'étend sur 150 000 hectares, dont 20 000 hectares de riz cultivés. Puis il explique qu'une absence d'irrigation des cultures se traduit par des remontées de sel, qui impactent les cultures sèches. Pour la première fois cette année, le sel est remonté jusqu'au seuil de Terrin, du fait des faibles débits du Rhône au cours de l'été.

Jacques RAMAIN, Agriculteur à Aigues-Mortes (13), représentant de la Chambre de l'Agriculture du Gard, présente un historique de la Camargue, en expliquant d'une part que les prélèvements de l'eau du Rhône ont sensiblement augmenté depuis 1860, et d'autre part que le projet Aqua Domitia va se traduire par des prélèvements supplémentaires de l'eau du Rhône alors que l'agriculture

manque déjà d'eau douce. Ainsi il demande la mise en place d'une commission d'étude sur les besoins en eau de la Camargue.

Mathias PIBAROT, chargé de mission Police de l'Eau au Service Navigation Rhône Saône, indique que les prélèvements de l'eau du Rhône sont soumis, à partir d'un certain volume, à autorisation ou à déclaration. Il ajoute que l'Agence de l'eau entend lancer une étude sur les prélèvements globaux de l'eau du Rhône.

Débat avec le public

Benjamin FAURE, étudiant en Science et Technologie de l'eau à l'Université de Montpellier, demande d'une part si les stations d'épuration implantées le long du réseau Aqua Domitia seront équipées pour traiter les micro-polluants, et d'autre part si la part accrue de l'eau du Rhône alimentant Montpellier se traduira par des traitements supplémentaires. Enfin il s'enquiert des effets du passage de l'eau du Rhône sur les zones sensibles.

Eric BELLUAU, BRL, explique que le projet Aqua Domitia prévoit de faire transiter l'eau par une conduite souterraine étanche. Ainsi l'eau d'Aqua Domitia ne sera pas déversée dans les milieux naturels.

Claude ALLET, BRL, rappelle que certaines communes de l'Agglomération de Nîmes sont alimentées à 80 ou 100 % par l'eau du Rhône. Il ajoute que le mélange des eaux s'effectue après traitement.

Louis POUGET, Vice-président de l'Agglomération de Montpellier, explique que l'eau du Bas-Rhône est une ressource de secours en période d'étiage. Ensuite il constate que la population est de plus en plus sensibilisée aux enjeux de l'eau. Enfin il rappelle que les investissements réalisés dans le domaine de l'eau ne peuvent être financés que par des recettes liées à cette ressource.

Pascal VARDON, Délégué inter-régional de l'Office national de l'eau et des milieux aquatiques (ONEMA), apprécie que le projet Aqua Domitia permette de sécuriser les usages en apportant de l'eau brute supplémentaire. Il ajoute que cet apport de ressources devra se traduire par une réduction des prélèvements dans les milieux naturels. Faisant référence au Lez, qui reçoit de l'eau du Rhône depuis 15 ans, Pascal VARDON estime que ce type de pratique ne doit pas être étendu. Enfin il estime que la mise en place du projet Aqua Domitia devra faire l'objet d'une attention particulière pour minimiser les impacts sur le milieu.

Cathy VIGNON, Associations Paillade Mosson Coulée Verte et Saint-Jean Environnement, explique qu'au cours de la décennie passée, le plus pessimiste des modèles en matière de modification des paramètres biologiques a été largement dépassé par la réalité. Ainsi les effets du changement climatique sont d'ores et déjà significatifs. Par ailleurs elle s'interroge sur les besoins supplémentaires en eau agricole liés au changement climatique. Ensuite elle fait remarquer que le projet Aqua Domitia ne constituera pas un outil d'adaptation au changement climatique, alors que l'activité agricole connaîtra une profonde mutation au cours des décennies à venir. Dans ce

contexte, elle estime que les agricultures devront bénéficier d'une réelle volonté politique pour pouvoir effectuer cette mutation.

Bernard FULCRAND, écologue indépendant, suggère de réaliser une étude intégrant l'eau pouvant être stockée en périodes de crue, et utilisée à des fins agricoles.

Zoé BAUCHET, DREAL, indique que les collectivités locales porteuses d'un Schéma d'aménagement et de gestion des eaux (SAGE) sont en train de réaliser des études sur les volumes prélevables par bassin versant.

Audrey LETECART, étudiante à Poly Tech Montpellier, demande si des mesures seront réalisées pour évaluer les effets des eaux brutes sur les bassins karstiques.

Zoé BAUCHET, DREAL, répond que les ressources karstiques, particulièrement vulnérables, font l'objet d'un suivi très précis.

François LE DORET, BRL Exploitation, fait remarquer que les sols irrigués par les eaux de BRL ne se distinguent pas du fond général radiologique des sols de la région.

Claude ALLET, BRL, ajoute que les ressources karstiques de la région sont principalement alimentées par l'eau issue de leur propre bassin versant.

Il se déclare par ailleurs sensible aux demandes des riziculteurs. Il rappelle toutefois que les consommations de BRL se sont réduites de près de 30 millions de m³ depuis la fin des années 80. Par ailleurs il explique que les agriculteurs ont un intérêt économique à gérer l'eau de manière très économe.

Jacques RAMAIN, Agriculteur à Aigues-Mortes (13), suggère que des études soient menées pour étudier l'intérêt de la solution des barrages afin d'augmenter le stock d'eau destinée à un usage agricole.

Anaïs GIZARD-CARLIN, membre d'Europe Ecologie - Les Verts d'Agde, constate qu'aucune étude d'impact n'a été réalisée sur les prélèvements. Par ailleurs elle s'interroge sur les impacts de l'augmentation de la température de l'eau et la multiplication des polluants sur les organismes vivants.

En réponse à une question d'Anaïs GIZARD-CARLIN, Zoé BAUCHET, DREAL, indique que le bon état des masses d'eau de la région est visé pour 2015, 2021, voire 2027.

Eric BELLAU, BRL, rapporte qu'une étude a montré qu'un débit de 15 m³/s n'avait pas d'incidence sur la remontée de la langue salée.

Mathieu HEBERT demande si une étude a été réalisée sur les conséquences de l'apport en eau brute sur les lagunes.

Eric BELLAU, BRL, répond que l'eau brute sera utilisée pour la potabilisation et l'irrigation. Ainsi le risque de contamination des lagunes n'est pas significatif.

Cathy VIGNON, Associations Paillade Mosson Coulée Verte et Saint-Jean Environnement, indique que la ville de Lyon teste diverses techniques pour capter les molécules médicamenteuses.

Bernard FULCRAND, écologue indépendant, suggère de développer le stockage souterrain de l'eau.

Abel DUMONT, agronome et membre de l'association Eau Secours 34, souhaite qu'une partie des 280 millions d'euros du projet Aqua Domitia permette d'étudier les solutions d'économies et de reconversion de l'activité économique de la région.

La séance est levée à 21 heures 45.